

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux de développement territorial  
et humain- projet de Maison des Services et de  
Dynamisation du Territoire de la Vallée de Villé**

CP/2020/224

**Service chef de file :**

A3 - Délégation à l'action territoriale

A340 - Délégation territoriale sud

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet de construction d'une Maison des Services et de Dynamisation du Territoire de la Vallée de Villé, co-construit avec le Département et trois associations de la Vallée de Villé, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire : « Conforter les filières courtes et d'excellence ».

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 45.000 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure en vue de la réalisation de ces travaux.

La Communauté de communes de la Vallée de Villé dispose d'un atelier intercommunal et associatif qu'elle met à disposition d'associations du Territoire pour y stocker leur matériel.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé est fortement engagée dans la protection et la mise en valeur de l'environnement et dans la valorisation et l'amélioration des produits du terroir en lien avec le monde agricole et associatif.

Le projet faisant l'objet du présent rapport consiste en une extension, par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, des ateliers intercommunaux pour en faire une Maison des Services et de Dynamisation du Territoire.

L'extension de ce bâtiment, située dans la zone d'activités intercommunale de Neuve-Eglise, bénéficiera d'une aide financière au titre du Massif des Vosges et des crédits FEADER. A ce titre, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, sollicite l'aide du Département pour des travaux complémentaires liés aux besoins spécifiques des

associations ainsi que pour les aménagements extérieurs du bâtiment.

Par ailleurs, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL seront amenés à réaliser des travaux d'aménagement intérieur des locaux qui leurs seront mis à disposition par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé. En outre, ces trois associations vont également investir dans du matériel permettant de transformer et valoriser leurs produits.

Le projet répond à l'enjeu prioritaire du contrat départemental de Développement Territorial et Humain du territoire sud :

- **Conforter les filières courtes et d'excellence :** Approvisionner les équipements publics via les filières locales et structurer les filières, en valorisant le potentiel local

Dans le cadre de la démarche partenariale engagée avec le Département, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL souhaitent renforcer la politique mis en place par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé en faveur du maintien des vergers et ainsi à la préservation des paysages de la Vallée de Villé. Ils entendent également valoriser la production fruitière locale et développer les circuit-courts.

En partenariat, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé, l'Association JUVAL et le Département du Bas-Rhin ont convenu des actions qui seraient menées concernant les engagements réciproques suivants, et dont le détail figure en annexe jointe au présent rapport :

- Développer les actions de sensibilisation des jeunes à la préservation des vergers ;
- Développer un partenariat avec le Collège du Klosterwald et l'EHPAD de Villé
- Poursuivre la politique intercommunale en faveur du maintien des vergers traditionnels
- S'inscrire, le cas échéant, dans le futur Plan Arbres du Département du Bas-Rhin

Le coût de la création de la Maison des Services et de Dynamisation du Territoire de la Vallée de Villé s'élèverait à 150 000 €.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux complémentaires sur le bâtiment	10 000 €	Communauté de Communes de la Vallée de Villé	21 210 €
Travaux aménagement extérieur	8 300 €	Syndicat des Apiculteurs de la Vallée de Villé	15 400 €
Déménagement du parc de machine et informatique	12 000 €	Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la Vallée de Villé	10 150 €
Aménagement des locaux « apiculteurs »	12 000 €	Association JUVAL	58 240 €

Acquisition de matériel de production « apiculteurs »	10 000 €	Département	45 000 €
Aménagement des locaux « arboriculteurs »	4 000 €		
Acquisition de matériel de production « arboriculteurs »	10 500 €		
Aménagement des locaux « JUVAL »	39 200 €		€
Acquisition de matériel de production « JUVAL »	44 000 €		€
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>

Le montant de la subvention du Département au titre du Fond de développement et d'attractivité s'élève à 45 000 € maximum, soit 30 % du coût de l'opération. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant total de 45 000 €, correspondant à une aide 30 % du coût de l'opération, pour le projet de Maison des Services et de Dynamisation du Territoire de la Vallée de Villé. La subvention se répartie de la manière suivante :

- Communauté de Communes de Vallée de Villé : 9 090 €
- Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé : 6 600 €
- Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la Vallée de Villé : 4 350 €
- Association JUVAL : 24 960 €

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes de la convention partenariale et de la convention financière y afférant.

La Commission territoriale Sud du 31 août 2020 a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	23 599 973,00 €	45 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial de construction d'une Maison des Services et de Dynamisation du Territoire de la Vallée de Villé, porté par la Communauté de Communes de Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL, joint en annexe à la présente délibération ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'environnement, la jeunesse et des seniors ;

- décide d'attribuer à la Communauté de Communes de Vallée de Villé une subvention de 9.090 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 30 300 € HT

- décide d'attribuer au Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé une subvention de 6.600 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 22.000 € TTC

- décide d'attribuer à l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé une subvention de 4.350 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 14.500 € TTC

- décide d'attribuer à l'Association JUVAL une subvention de 24.960 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 83.200 € TTC

- décide d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre la Communauté de Communes de Vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé et le département du Bas-Rhin, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, l'Association JUVAL et le Département du Bas-Rhin, destinées à permettre le versement des subventions, jointes en annexe à la présente délibération ;

- autorise le président à signer les convention précitées.

Strasbourg, le 04/09/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY